

# Délibération n° 2019-06-20

Extrait du registre des délibérations  
 du conseil communautaire du 12 décembre 2019

**Objet**

Comité de pilotage du  
 Foyer des Jeunes  
 Travailleurs

**Rapporteur**

CROZE Yves-Serge

**Date de convocation**

05/12/2019

**Date d'affichage du  
 compte rendu**

19/12/2019

**Nombre de  
 conseillers**

En exercice : 125  
 Présents : 86  
 Votants : 91  
 Pour : 91  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 2019 à 17h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

**Présents avec voix délibérante :**

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
	CODRON Maryse	COLLET Jean-Pierre
THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie	CORREIA Emmanuel
COSTE Yves		
CREGUT François	CROZE Yves-Serge	
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)		FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	
GAUDRIAULT Damien		
GOUEZEC Jean-François		GRÉGOIRE Nathalie
	GUEUGNOT Jean-Pierre	
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
	LABUSSIÈRE Jean-Marc	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
LETELLIER Josiane	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	SUTY Lionel (S)	
MASSARDIER-POULOSSIER Marie-Laure	MASSEBOEUF Claude	
		NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélia	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
		VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard		

Absents ayant donné pouvoir (5) : BESSEYRE Fabien à DENAIVES Catherine ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; PELOU Michel à BACQUET Jean-Paul ; PETEILH Sandra à NICOLLET Michel ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JAFFEUX Sébastien ; MARTINANT Pierre.

Absents (34) : BARBET Laurent ; BERENBAUM Émeric ; BERNARD Jean-Paul ; BONNAFOUX Daniel ; BOURGNE Françoise ; BRONNER Ulrich ; CHANIMBAUD Lionel ; CHEYNOUX Gérard ; COSTON David ; COSTON Marie ; DABERT Jean-Claude ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX GENILLIER Juliette ; ESPEIL Michel ; GARNAVAULT Philippe ; GAUTHIER Isabelle ; GIMEL Edwige ; GOYON Guy ; GREGORIS Cécile ; GUILLAUME Julien ; KAROUTZOS Christian ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MEALLET Roger-Jean ; MONIER FIEVET Jean-Marc ; MOREL Jacques ; NÔ Lucien ; ROCHE Roger ; RODDIER Gilles ; ROUBERTOU Didier ; TIXIER Luc ; TOULOUZE Michel ; ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

### **LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Il est exposé que le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) d'Issoire est le seul d'Auvergne à être géré par une collectivité, les autres étant tous sous statut associatif. Aussi, à sa création, en 2012, et afin de répondre à la demande des financeurs, le CCAS gestionnaire, a créé un comité de pilotage (COFIL) pour pouvoir réunir annuellement les partenaires et rendre compte de son activité (en lieu et place des Assemblées Générales organisées par les associations gestionnaires FJT).

La composition du comité de pilotage correspondait à une liste de personnalités désignées par structure membre. Aujourd'hui, la composition du COFIL nécessite d'être révisée afin d'être réactualisée. En effet, il y a lieu de fixer la composition du COFIL par désignation des membres partenaires, chaque partenaire ayant le choix de désigner son représentant.

#### **Révision de la composition du COFIL**

La composition du COFIL est établie de la manière suivante :

- **Les partenaires financiers :**
  - CAF 63 ;
  - Conseil Départemental 63 ;
  - État.
  
- **API :**
  - Président ou son représentant ;
  - Vice-Président en charge du social, de l'insertion et de la santé ou son représentant ;
  - Vice-Président en charge de l'enfance-jeunesse et du sport ou son représentant ;
  - Élu membre du Conseil de Vie Sociale (CVS) ;
  - Directeur Général du Territoire ;
  - Directrice du Pôle Solidarités ;
  - Responsable FJT.
  
- **Commune d'Issoire :**
  - Maire d'Issoire.

En ce qui concerne le fonctionnement, le COFIL propose les grandes orientations de la politique socioéducative du FJT et en assure le suivi, l'évaluation et les éventuels réajustements. Il se réunit au minima une fois par an.

Par ailleurs, il est proposé que tous les autres partenaires opérationnels du FJT, dont certains composaient initialement le COPIL, seront réunis sur un temps non formalisé. La liste de ces partenaires n'est pas arrêtée, à défaut d'obligation réglementaire l'exigeant, en conséquence, les partenaires conviés sur ces temps pourront être tout organisme en lien avec l'activité du FJT.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puy et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » et portant statuts, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 18-02031 en date du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**VU** la délibération du CCAS de la Ville d'Issoire en date du 27 septembre 2012 portant création d'un comité de pilotage pour le Foyer des Jeunes Travailleurs ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **d'approuver la révision de la composition du COPIL telle qu'elle est exposée ci-dessus ;**
- **d'approuver la modification des modalités de fonctionnement du COPIL telle que relatée ci-dessus.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 17/12/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 17/12/2019

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le



ID : 063-200070407-20191212-DEL\_2019\_06\_20-DE